

Les antennes-relais gagnent par K.-O.

CE n'était pourtant pas un texte révolutionnaire, ça se saurait si les Verts (*lire plus haut*) se mettaient soudain à en écrire. Non, il s'agissait simplement de limiter les risques dus à l'exposition aux ondes électromagnétiques. C'est d'ailleurs ce à quoi, en 2009, l'Agence française de sécurité sanitaire environnementale avait invité les responsables politiques. Bien que tout le monde s'en fiche, et que 99 % de la population téléphone à coups de portable à tout-va, il n'est en effet pas exclu que des risques existent, à moins de considérer comme nul et non avenu le fait que la pourtant très prudente Organisation mondiale de la santé aie classé, en 2011, les radiofréquences (venant des antennes relais, de la wifi ou des compteurs intelligents) comme possiblement cancérigènes pour l'homme. Vu cette incertitude scientifique, disent les Verts pas révolutionnaires, le fameux principe de précaution devrait s'appliquer un chouïa.

Leur proposition de loi consistait donc à faire en sorte, au moment où une nouvelle vague d'antennes s'apprête à déferler sur la France pour la 4G (plusieurs dizaines de milliers, au bas mot), que soit appliqué le principe Alara (*As Low As Reasonably Achievable*), lequel oblige les opérateurs à limiter leurs émissions à des niveaux aussi bas que possible. En prime : interdire la wifi dans les



crèches, vu que les bébés n'ont pas encore un usage frénétique du portable. Lancer une étude d'impact avant le lancement de la 4G. Lancer une autre étude sur l'électrosensibilité, pour savoir si ces personnes qui se disent handicapées par les champs magnétiques sont des rigolos (ainsi qu'on le pense en France) ou de vrais malades dignes d'écoute et de soins (comme on le dit en Suède).

Ce texte devait être examiné le jeudi 31 janvier à l'Assemblée. La veille, la ministre de l'Économie numérique, Fleur Pellerin, se pavanait devant les caméras dans les rues de Paris, une sonde dite « à large bande » à la main, vous voyez bien que les ondes électromagnétiques sont au-dessous de 1 volt par mètre et que, tout ça, c'est des « *peurs irrationnelles* » ! En bonne VRP, la ministre récitait par cœur l'argumentaire des opérateurs : Bouygues, SFR,

Orange et Free pouvaient déboucher le champagne. D'ailleurs, c'était cette même ministre, et pas celle de la Santé ni celle de l'Environnement, que le gouvernement avait envoyée à l'Assemblée ce jour-là : « *Que, sur un dossier de santé publique, seul s'exprime le ministre qui représente les intérêts économiques et financiers, note Janine Rannou, de l'association Priartem, c'est choquant !* » Fleur Pellerin a d'ailleurs commencé son discours sur la proposition Verte en félicitant Jean-Marc Ayrault d'avoir « *décidé de faire de notre pays une grande puissance digitale* » et continué en affirmant que cette loi « *aurait eu de graves conséquences économiques* ». Pas étonnant, dans ces conditions, que le texte soit directement passé à la poubelle. Plus on parle de principe de précaution, moins on l'applique...

Jean-Luc Porquet